

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	10

Séance du 08 juillet

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet

Date de convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRES CARTES – P. BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : C. GREGOIRE à F. EUSTACHE et W. COLAS à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

ETANGS DE SAINT-ANGE : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES OPERATIONS DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE L'ETANG 1

Suite aux différentes réunions du 29 mai 2024 à Bussy-en-Othe et du 26 juin 2024 à Auxerre avec les services de l'Etat, il est envisagé de modifier le phasage des travaux comme suit :

Pour rappel, il devait y avoir deux phases :

- 1 – la vidange avec sécurisation des berges,
- 2 – travaux de réhabilitation de la digue.

Aujourd'hui, il est envisagé de grouper les travaux de mise en sécurité et de confortement en une seule opération après abaissement sans vidange du niveau de l'eau.

Le coût estimé est de 98069.20 € HT soit 117683.04 € TTC.

Pour ce faire, il est nécessaire de contracter une maîtrise d'œuvre qui aura pour objet :

- 1 – phases d'avant-projet et projet
- 2 – phases PRO-ACT
- 3 – suivi des travaux – VISA et DET
- 4 – réception et comptabilité de chantier

Soit un total estimatif de 14800 € HT soit 17760 € TTC ; devis présenté par BIOS.

Auquel s'ajoute les options :

1 – consultation et suivi de la prestation d'étude géotechnique relative à la digue : élaboration du cahier des charges et du dossier de consultation, procédures de marché et suivi de la prestation.

2 – levées topographiques supplémentaires ((coupes digues / route, profil en long fossé ...))

Pour la somme estimative de 4200 € HT soit 5040 € TTC.

Après renseignements pris auprès des services de la sous-préfecture, une demande d'adaptation de la subvention DETR accordée sera demandée à Mr le Préfet.

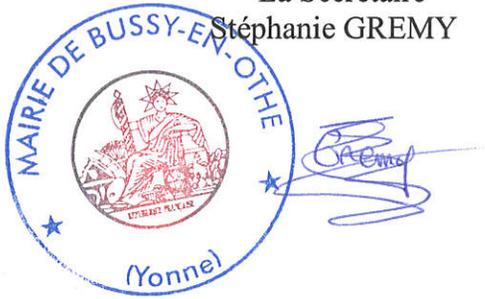


Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de BIOS,
AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

